

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 16 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 16 juillet, a arrêté un projet de délibération du Congrès ; a adopté sept délibérations du gouvernement ; adopté 22 arrêtés et examiné 12 dossiers d'étrangers. Il a également examiné un rapport.

1. Projet de délibération du Congrès

Secteur de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative aux conditions de rémunération des étudiants de troisième cycle des études de médecine, de troisième cycle spécialisé de pharmacie et de troisième cycle long d'odontologie affectés en stage en Nouvelle-Calédonie, afin de prendre en compte les modifications réglementaires intervenues en France métropolitaine. Comme c'était le cas pour les affectations prononcées en application de la précédente convention, les établissements calédoniens qui accueillent des internes prendront à leur charge l'indice de majoration applicable sur les rémunérations aux gardes et astreintes et accessoires de salaire.

2. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour sept affaires) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).

3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Marion Luu en qualité d'adjointe au chef du service de la Coordination administrative et des institutions de la Nouvelle-Calédonie (SCAI).

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim de M. Cédric Muller en qualité de chef du service de l'accompagnement des entreprises de la direction des Affaires économiques (DAE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des électeurs de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC) pour les élections de renouvellement intégral de ses membres programmées le 14 novembre 2019. La liste électorale a été préparée par la chambre et finalisée par une commission.

Secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné une dérogation à la société AMP-CONSULT.NC pour la souscription d'un contrat auprès d'une entreprise d'assurance non agréée en Nouvelle-Calédonie.

Secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie et secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les modèles de fiches d'information et d'attestations d'assurance de la construction, en application de la loi du pays n° 2019-4 du 5 février 2019 relative à la responsabilité et à l'assurance de la construction. Cette loi du pays définit la responsabilité des constructeurs et introduit l'obligation d'assurance de responsabilité décennale et d'assurance de dommages.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à la franchise applicable dans l'assurance de dommages, en application de la loi du pays n° 2019-4 du 5 février 2019 relative à la responsabilité et à l'assurance de la construction. Pour les constructions à usage d'habitation, la franchise est au plus de 25 000 F par sinistre. Pour les constructions destinées à un usage autre que l'habitation, la franchise est comprise entre 25 000 et 250 000 F par sinistre.

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 24 le nombre de postes ouverts au titre des premier (20) et second concours (4) externes pour le recrutement d'attachés d'administration du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 40 le nombre de postes ouverts au titre des premier (38) et second concours (2) externes pour le recrutement de rédacteurs du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 5 le nombre de postes ouverts au titre des premier (4) et second concours (1) externes pour le recrutement d'officiers publics coutumiers de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 3 le nombre de postes ouverts au titre des premier (2) et second (1) concours externes pour le recrutement d'adjoints techniques normaux des établissements d'enseignement du second degré public de 1^{er} grade de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert deux concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de 2 infirmiers anesthésistes pour le compte du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret. Les dates des épreuves seront fixées à compter des 5 et 6 décembre 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert deux concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de 3 diététiciens pour le compte du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret. Les dates des épreuves seront fixées à compter du 26 septembre 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert deux concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de 5 manipulateurs en électroradiologie pour le compte du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret. Les dates des épreuves seront fixées à compter des 4 et 5 novembre 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours interne pour le recrutement de 9 cadres de santé pour le compte de différentes structures. Les dates des épreuves seront fixées à compter du 18 novembre 2019. La date de clôture des inscriptions est fixée au 17 octobre 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours interne pour le recrutement d'un cadre supérieur de santé pour le compte du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret. Les dates des épreuves seront fixées à compter du 19 novembre 2019. La date de clôture des inscriptions est fixée au 17 octobre 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle pour l'accès au grade exceptionnel des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile. Les dates des épreuves seront fixées à compter du 2 octobre 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un examen professionnel pour l'accès au grade principal pour un poste d'animateur socio-éducatif du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie. La date de clôture des inscriptions est fixée au 17 octobre 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des examens professionnels pour l'accès aux grades principaux pour six postes d'agent du patrimoine et des bibliothèques, des assistants de conservation et des attachés de conservation-conservateurs du cadre du

patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie. La date de clôture des inscriptions est fixée au 17 octobre 2019.

Secteur de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné un agrément provisoire à une entreprise de transports sanitaires terrestres ("Djokay Ambulances") basée sur la commune de Yaté.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné un agrément provisoire à une entreprise de transports sanitaires terrestres (« Meomoruu Ambulance ») basée sur la commune de Ponérihouen.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné un agrément provisoire à une entreprise de transports sanitaires terrestres (« SOS ambulances ») basée sur la commune de Nouméa.

Secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.

- Dans le cadre de l'amélioration génétique continue du cheptel bovin de Nouvelle-Calédonie, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'exercice temporaire du docteur vétérinaire australien Douglas Watson pour un programme annuel de collecte et de transfert embryonnaire sur des bovins sélectionnés par l'UPRA-Bovine prévu du 21 au 28 juillet 2019.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 2 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande carte de séjour temporaire et accepté 9 autorisations de travail hors projets miniers.

Communications du président et des membres du gouvernement :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un bilan du suivi des recommandations et obligations juridiques émises à la suite des contrôles de la chambre territoriale des comptes (CTC).